



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes - davantage de femmes au sein des sphères dirigeantes

Berne, 01.07.2009 - Le nombre de femmes au sein des sphères dirigeantes de l'administration fédérale ne cesse d'augmenter. Les mesures d'accompagnement favorisant la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée du personnel fédéral y ont contribué. Le rapport sur la promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration fédérale de 2004 à 2007 atteste ainsi des progrès sensibles en la matière. Il a été adopté aujourd'hui par le Conseil fédéral.

L'administration fédérale en tant qu'employeur a un rôle modèle à jouer pour tous les employeurs publics et privés. Elle est très attachée à la concrétisation de l'égalité des chances entre femmes et hommes. Il est réjouissant de constater que des progrès sensibles ont été réalisés durant ces dernières années.

L'objectif fixé par le Conseil fédéral concernant la proportion de femmes au sein de l'administration fédérale a été globalement atteint, en particulier parmi les cadres dirigeants (classes de salaire: 30-38). En revanche, des améliorations sont encore nécessaires au niveau des cadres supérieurs (classes de salaire: 24-29). La proportion des femmes dans les catégories d'âge de 15 à 39 ans a nettement augmenté ces dernières années. En outre, un congé paternité de cinq jours a été introduit pour les employés de l'administration fédérale.

Le travail à temps partiel (taux d'occupation inférieur à 90 %) n'a que très peu augmenté de 2004 à 2007, soit 1,8 % pour les hommes et 2,6 % pour les femmes. En 2007, 49,8 % des femmes et 9,1 % des hommes étaient occupés à temps partiel.

Le Conseil fédéral entend poursuivre ses efforts afin de garantir durablement et d'améliorer les résultats actuels en se dotant d'instruments assurant une mise en oeuvre de l'égalité des chances dans la totalité des départements.

Vu l'aspiration à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la promotion d'autres formes de travail doit être poursuivie comme l'exercice du temps partiel et du partage de postes au niveau des supérieurs hiérarchiques.

Renseignements:

Roberto Lombardi, vice-directeur, responsable du domaine d'activité Bases et produits, tél. 031 325 00 84

Editeur:

Département fédéral des finances
Internet: <http://www.dff.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
[Contact](#) | [Bases légales](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>

